

Trail cœur de Meine

(Trail C.M. et Randonnée C.M.)

RÈGLEMENT 2024

Ce règlement s'impose à tous les participants inscrits à une des trois épreuves du Trail Cœur de Meine (TCM), ainsi que des randonnées cœur de meine (RCM).

S'agissant d'une épreuve sportive dont les parcours empruntent des chemins ou sentiers de plusieurs forêts, des traversées de routes, il est impératif que le comportement de chacun s'inscrive dans le respect des lieux traversés.

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s) et aux animaux, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci.

II - GENERALITES

L'association Cœur de Meine organise le dimanche 5 mai 2024, la 3^{ème} édition du Trail Cœur de Meine (TCM) et Randonnée Cœur de Meine (RCM). Les épreuves « Trail » seront chronométrées et ouvertes aux trailers sur les distances de TCM 9,5 km; TCM 14,5 km et TCM 28,5 km. Les épreuves « Randonnée » ne seront pas chronométrées et ouvertes aux randonneurs sur les distances de RCM 9,5 km; RCM 14,5 km. Le nombre de participants est limité à 499 adultes sur toutes les courses confondues en 2024. Ces épreuves se dérouleront à Bulligny pour le point de départ et d'arrivée.

III – ORGANISATION

Le Trail Cœur de Meine est organisé par l'Association Cœur de Meine.

Le présent règlement s'applique aux épreuves nommées : TCM 9,5 km; TCM 14,5 km et TCM 28,5 km, et aux randonnées RCM 9,5 km; RCM 14,5 km.

IV- PRESENTATION DES COURSES

Pour l'édition 2024, les caractéristiques des courses sont consultables sur les sites internet de l'événement : <https://www.trailcoeurdemeine.fr> et sur <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

Les distances et dénivelés des tracés y sont également mis. L'organisation attire l'attention des coureurs sur le fait que, selon les systèmes et les réglages utilisés, ces tracés pourront donner des résultats différents.

Conditions de participation

Pour être valide toute inscription devra obligatoirement être accompagnée **avant le 3 mai 2024 à 18 h 00** ;

Pour l'ensemble des courses, la licence ou le certificat médical doivent être fournis à l'organisation au plus tard au 1 mai 2024 à 18 h 00, clôture des inscriptions.

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

- Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie :

TCM 9,5 : Cadets (U18), Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

TCM 14,5 : Juniors (JU), Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

TCM 28,5 : Espoirs (ES), Seniors (SE) et Masters (VE)

RCM 9,5 et 14,5 : toutes catégories, les mineurs devront être accompagnés.

b) Certificat médical:

- Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass'j'aime courir délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sport.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical ?
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

L'épreuve est ouverte aux licenciés et non licenciés, de toutes nationalités, dont l'âge correspond aux critères catégorie/distance de la FFA.

c) Droit d'inscription :

Inscriptions exclusivement sur internet avec paiement sécurisé par carte bancaire. Les droits d'engagement comprennent tous les services décrits dans le présent règlement.

Le droit d'inscription est de :

10€ pour le TCM 9,5 + frais d'inscription

14€ pour le TCM 14,5 + frais d'inscription

22 € pour le TCM 28,5 + frais d'inscription

5€ pour la marche (RCM 9,5 et/ou 14,5) **à régler sur place le jour du départ**

d) Clôture des inscriptions :

La clôture des inscriptions, aura lieu le 1 mai 2024 avant 18 heures

Un seul site d'inscription : <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

e) Mineur

L'athlète mineur devra être en possession d'une autorisation parentale de participation, une autorisation sera à disposition le jour J.

f) Engagement de chaque coureur

En s'inscrivant, chaque coureur prend personnellement les engagements suivants :

- Je déclare avoir réellement pris connaissance du règlement et de l'éthique de la course.
- Je comprends et j'approuve les conditions de participation figurant dans le présent règlement.
- Je m'engage à respecter le règlement en tous points.
- Je déclare m'être renseigné sur les contre-indications médicales qui pourraient me concerner et, en conséquence, décharger l'organisation de tout problème médical pouvant survenir pendant l'épreuve du fait d'une négligence de ma part.
- Je m'engage à respecter l'ensemble des zones urbaines et naturelles
- Et m'engage à jeter mes déchets dans les contenants prévus à cet effet.

G) Semi autonomie

- Les 3 épreuves du TCM sont des courses qui se déroulent en semi-autonomie. La semi-autonomie est définie comme étant la capacité à être autonome entre deux points de ravitaillements, aussi bien sur le plan alimentaire que de celui de l'équipement vestimentaire et de sécurité, permettant notamment de s'adapter aux problèmes rencontrés ou prévisibles (mauvais temps, problèmes physiques, blessures...).
- Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible et dûment contrôlés ont accès aux postes de ravitaillement.
- Ravitaillement léger : eau plate, cola, oranges, bananes

- Ravitaillement arrivée : ravitaillement léger (idem ci-dessus) + barres céréales ou énergétiques, cake, gâteaux, chocolat, biscuits salés, fromage, saucisson.
- Tout coureur vu en train de jeter ses déchets sur le parcours sera pénalisé. Des poubelles sont disposées en grand nombre sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- L'assistance individuelle est uniquement autorisée 20 mètres avant et 20 mètres après les ravitaillements en dehors de ces zones elle est interdite, de même que l'accompagnement en course.

H) Horaires

Les horaires de départ des courses sont les suivants :

Départs :

28,5 km trail 8h30
14,5 km rando 9h
9,5 km rando 9h15
14,5 km trail 9h30
9,5 km trail 10h

I) Matériel de sécurité

L'équipement requis est conforme aux règles administratives et techniques spécifiques aux trails éditées par la FFA. Chaque coureur s'engage à posséder le matériel de sécurité imposé pendant toute la durée de la course et à le présenter à toute réquisition de l'organisateur. À tout moment des contrôles pourront être faits durant l'épreuve afin d'assurer de parfaites conditions de régularité de course, le coureur a l'obligation de se soumettre à ces contrôles avec cordialité, en cas de refus de la part d'un coureur de se faire contrôler ou en cas de non-respect de la pénalité appliquée celui-ci se verra disqualifié.

Matériel recommandé

- Réserve d'eau de 0,50 litre minimum.
- Veste imperméable coupe-vent en cas de mauvais temps
- Sifflet
- Une couverture de survie
- Les bâtons sont autorisés sur le TCM. Si vous choisissez de prendre des bâtons, c'est pour toute la durée de la course. Il est interdit de partir sans bâtons et d'en récupérer en cours de route.

Tout abandon de tout ou partie de ce matériel durant la compétition est interdit, il entraînera la disqualification de l'athlète.

J) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation sur la poitrine.

S'il est positionné à un autre endroit l'organisation décline toutes responsabilités en cas de non détection sur la ligne d'arrivée.

K) Retrait et remise des dossards

Les dossards seront à retirer le samedi 4 mai 2024 14h à 16h, à la mairie de Bulligny et le dimanche sur place de 7h00 à 10h salle du préau, face à l'église.

Les inscriptions se dérouleront en 2 phases :

PHASE 1 : Inscriptions :

Les inscriptions se font uniquement en ligne à partir du site internet wanatime.

Les paiements se font uniquement par carte bancaire à partir de la plateforme bancaire sécurisée par le biais du site: <https://www.wanatime.fr/trail-coeur-de-meine>

NB : Toute inscription est ferme et définitive dès votre inscription et paiement. Chaque inscription est unique, de ce fait, le dossard est nominatif ainsi que sa puce.

PHASE 2 : Dépôt des justificatifs (Certificat / Licence) : Jusqu'au 1^{er} mai 2024 à 18h 00 **DEPOT EN LIGNE**

Seuls les dossiers complets recevront leur dossard. Pour qu'un dossier soit complet, il faut que le certificat médical ou la licence soit déposé sur le site internet de wanatime avant le 1^{er} mai 2024 et validé par l'organisation.

L) Barrières horaires

Les barrières horaires indiquées ci-dessous sont données à titre indicatif, elles pourront être modifiées en cas de nécessité pour la sécurité des participants. En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours ou de modifier les barrières horaires. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

- Le temps maximal du TCM 28,5 km, pour la totalité du parcours, est fixé à 4 heures 00 mn.
- Le temps maximal du TCM 14,5 km pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures 30.
- Le temps maximal du TCM 9,5 km, pour la totalité du parcours, est fixé à 2 heures.

Les barrières horaires sont impératives, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur une barrière horaire hors délais implique sa disqualification. Le coin inférieur droit du dossard sera « découpé » par le chef de poste. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, son dossard sera récupéré par le chef de poste et le coureur ne sera plus considéré comme un participant du TCM, il ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Toute personne manquant de respect aux bénévoles chargés de cette fonction sera interdite de course de manière définitive sur toutes les épreuves du TCM.

M) Rétractation

Selon le cas :

1 – Tout engagement est ferme et définitif. Chaque inscription est unique et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation. Seuls les coureurs munis d'un certificat médical précisant une inaptitude au trail pourront prétendre à un remboursement hormis les frais de la société Wanatime et sous réserve de la décision du comité technique du trail Cœur de Meine. La demande doit être adressée impérativement à « trailcoeurdemeine@free.fr » avant le samedi 4 mai 12h00.

N) ECHANGE DE DOSSARD / CHANGEMENT DE COURSE :

ECHANGE DE DOSSARD :

Il n'est pas possible d'échanger votre dossard avec un proche ou autre.

CHANGEMENT DE COURSE :

Le changement de course est possible uniquement s'il reste des places à la course concernée. Pour cela prévenir obligatoirement l'organisation par écrit via le formulaire du site internet avant le **1 mai 2024 à 18h** pour que nous puissions effectuer une nouvelle attribution de dossard. Aucun remboursement ne sera effectué. Pour toute demande de changement de course seul le coureur pourra expressément faire cette demande par écrit (via le formulaire), toute demande faite par une autre personne que le coureur ne sera pas valable.

O) Abandon

Les coureurs qui abandonnent en cours d'épreuve en aviseront obligatoirement un des bénévoles situés sur le parcours et rendront obligatoirement leur dossard au PC arrivée de la course. Il sera mis hors course et autorisé à quitter le parcours par ses propres moyens et sous sa propre responsabilité. Toutefois, l'organisation pourra l'assister et le reconduire sur la zone d'arrivée.

P) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

Q) Assurances

- Responsabilité civile :
- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur pour la durée de l'épreuve. Cette assurance responsabilité civile organisateur garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance Abeille Assurances contrat n° 79301759, 23 Avenue Stanislas 55200 COMMERCY.
- Assurance dommages corporels :
Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes licenciés FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

R) Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA

- *Aide aux concurrents* :
Toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors zone, est interdite et disqualifiante.
- *Suiveurs* :
Aucun suiveur n'est accepté, sous peine de disqualification.
- *Bâtons* :
L'utilisation des bâtons télescopiques est autorisée.

- *Assistance* :
Aucune assistance n'est autorisée.
- *Chronométrage* :
Le chronométrage est assuré par la société WANATIME par transducteur électronique intégré au dossard ;
Le port d'un transducteur ne correspondant pas à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent ;
Le transducteur devra être restitué à l'arrivée.

S) Sécurité

Des postes de secours sont implantés en plusieurs points du parcours. Ces postes sont en liaison téléphoniques avec le PC course qui est implanté sur le site de départ/arrivée. Une équipe médicale sera présente pendant toute la durée de l'épreuve. Elle sera en mesure d'intervenir sur le parcours par tout moyen approprié, en cas de nécessité. Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

Tout problème ou accident devra être immédiatement signalé au poste de contrôle le plus proche. N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions. Les secouristes et médecins officiels sont en particulier habilités :

- A mettre hors course (en invalidant le dossard) tout concurrent inapte à continuer l'épreuve.
- A faire évacuer par tout moyen à leur convenance les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A faire hospitaliser les coureurs dont l'état de santé le nécessitera.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone « urgences seulement ») 112 .

Prévention « coureur non déclaré » : *il est rappelé que les coureurs déclarés sur cet événement bénéficieront de toute la sécurité mise en œuvre par l'organisation. Cependant la personne qui réaliserait le parcours sans être inscrite, engagerait sa propre responsabilité en cas d'accident.*

T) JURY

Un Jury Officiel sera désigné. Son pouvoir de décision est sans appel. Le président du jury est le directeur de course, c'est lui qui prendra la décision définitive suite à la concertation.

U) REMISE DES PRIX

Sur l'ensemble des courses TCM 9,5, TCM 14,5 et TCM 28,5, seront récompensés pour les trois premiers hommes et les trois premières femmes du scratch.

Classement scratch dès l'arrivée du/de la troisième

V) DROIT D'IMAGE

Chaque participant autorise expressément les organisateurs du TCM et RCM ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation au TCM et RCM, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

W) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

X) CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation aux courses du TCM se fera sous l'entière responsabilité des coureurs, avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Les concurrents renoncent expressément à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs. Les concurrents s'engagent à n'exercer aucune poursuite envers les organisateurs pour tout incident pouvant résulter de leur participation à cette manifestation. Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Y) ACTIONS DE PRÉVENTION EN MATIÈRE DE SANTÉ CONTRE LE DOPAGE

L'organisateur attire l'attention des participants sur le respect des règles d'intégrité sportive et d'éthique sportive, tout particulièrement relatives à la lutte contre le dopage.

PÉNALISATION - DISQUALIFICATION

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement (*) une pénalité en cas de non-respect, selon les cas suivants :

MANQUEMENT AU RÈGLEMENT PÉNALISATION(*) – DISQUALIFICATION

- Jet de débris (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage : pénalités de temps : 10 mn

- Non respect des personnes (organisation ou coureurs) : disqualification immédiate

- Non assistance à une personne en difficulté : disqualification immédiate

- Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un chef de poste, d'un médecin ou d'un secouriste : disqualification immédiate (*)

Tout autre manquement au règlement fera l'objet d'une sanction décidée par le Jury de Course.

V - MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Ce présent règlement pourra être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe d'organisation jusqu'au jour de la course. Toute nouvelle version du règlement sera mise en ligne sur le site de l'épreuve

VI - APRES COURSE

Sanitaire

Des WC seront disponibles à l'intérieur de la salle des fêtes de Bulligny.

Classement et dotation

La remise des trophées s'effectuera devant la cour de l'église de Bulligny à compter de 12h00

Seront récompensés sur chaque course :

Course enfant : un diplôme et une médaille seront remis à chaque participant

Circuit 9,5 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

Circuit 14,5 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

Circuit 28,5 km : les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes

VII - ANNULATION

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés sur demandes à hauteur de 11% de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

RENSEIGNEMENTS - INFORMATIONS

Pour toutes informations concernant les courses vous pouvez nous joindre à l'adresse suivante : trailcoeurdemeine@free.fr

Ou par téléphone (A mémoriser sur vos téléphone) :

Morgan Besrechel : 06 80 90 68 24 –

Pascal Cariou : 06 52 40 78 16-

Patrice Curé (sécurité) : 06 74 01 43 19

Denis Vallance

Président de l'association Cœur de Meine